

Association Foncière d'Oberschaeffolsheim

Séance du mercredi 24 janvier 2024

Sous la présidence de Monsieur Jean-Paul PRÈVE

Membres en exercice : 7

Membres présents : MM. Jean-Paul PRÈVE, Denis MEY, Claude HUMMEL, Jean-Luc MEPIEL, Serge GOETZ, Paul KUNTZ.

Membre absent excusé : M. Théo DESCHLER, M. le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt.

Date de convocation : 8 janvier 2024

Monsieur le Président ouvre la séance à 9 h 00.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 24 octobre 2023

Le procès-verbal de la séance du 24 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents par 6 voix pour.

2) Compte administratif 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Rural ;

Le compte administratif de l'exercice 2023 fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	Désignation	Budget 2023	CA 2023
O11	Charges à caractère général	19 450,00	3 827,79
O12	Charges de personnel	0,00	0,00
65	Autres charges d'activité	1 200,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	100,00	0,00
O42	Opérations d'ordre	22 000,00	21 547,50
OO2	Résultat de fonctionnement	12 639,62	
O23	Excédent affecté à l'investis	0,00	
TOTAL		55 389,62	25 375,29



SECTION DE FONCTIONNEMENT			
RECETTES			
Chapitre	Désignation	Budget 2023	CA 2023
70	Produits des services	6 500,00	3 281,08
74	Dotations et participations	1 734,00	1 734,00
75	Autres produits de gestion c	25 155,62	19,10
77	Produits exceptionnels	22 000,00	21 547,50
001	Excédent de fonctionnement	0,00	
TOTAL		55 389,62	26 581,68

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	Désignation	Budget 2023	CA 2023
21	Immobilisations corporelles	199 687,83	0,00
TOTAL		199 687,83	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT			
RECETTES			
Chapitre	Désignation	Budget 2023	CA 2023
O21	Virement de la section de fo	0,00	0,00
O40	Opérations d'ordre	22 000,00	21 547,50
001	Excédent d'investissement r	177 687,83	0,00
TOTAL		199 687,83	21 547,50

RESULTATS 2023	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 206,39 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	21 547,50 €
TOTAL	22 753,89 €

Résultat de clôture

Section	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement en 2023	Résultat 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	177 687,83 €		21 547,50 €	199 235,33 €
Fonctionnement	-12 639,62 €	0,00 €	1 206,39 €	-11 433,23 €
TOTAL	165 048,21 €	0,00 €	22 753,89 €	187 802,10 €

Le BUREAU :

après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 5 voix POUR,

Hors présence de M. le Président, qui ne participe pas au vote,

APPROUVE le compte administratif 2023, dont la balance est retracée ci-avant.

3) Compte de gestion 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Rural ;

Vu le compte administratif 2023 ;

Etabli par le Service de Gestion Comptable d'Erstein, le compte de gestion retrace les flux de recettes et de dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice écoulé.

Le responsable du SGC d'Erstein et le Président ont acté que les résultats du compte de gestion concordent avec ceux du compte administratif.

RESULTATS 2023	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 206,39 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	21 547,50 €
TOTAL	22 753,89 €

Section	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement en 2023	Résultat 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	177 687,83 €		21 547,50 €	199 235,33 €
Fonctionnement	-12 639,62 €	0,00 €	1 206,39 €	-11 433,23 €
TOTAL	165 048,21 €	0,00 €	22 753,89 €	187 802,10 €

LE BUREAU :

après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 6 voix POUR,

APPROUVE le compte de gestion 2023.

CONSTATE sa parfaite concordance avec le compte administratif 2023.

4) Affectation du résultat de l'exercice 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Rural ;

Vu le compte administratif 2023 ;

Vu le compte de gestion 2023 ;

LE BUREAU :

après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 6 voix POUR,

DECIDE de ne pas affecter à la section d'investissement une partie du résultat de clôture de la section de fonctionnement au compte 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés) pour l'exercice 2024.

5) Etablissement du rôle de recouvrement pour l'exercice 2024

Vu la circulaire annuelle aux associations foncières diffusée par la Mutualité Sociale Agricole d'Alsace ;

LE BUREAU :

après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 6 voix POUR,

DECIDE d'émettre un rôle de recouvrement pour l'année 2023 ;

FIXE à 0,07 € HT par are la quote-part à verser par les propriétaires fonciers intéressés ;

APPLIQUE une cotisation fixe de 4,75 € HT par an et par propriétaire en plus de la cotisation à l'are ;

CONFIE l'établissement du rôle de recouvrement à la Mutualité Agricole d'Alsace (APIS Alsace) ;

DECIDE que l'Association Foncière prenne en charge les frais d'établissement du rôle dus à la MSA, soit 1,11 € par hectare ;

ACTE que le montant dû à APIS Alsace est à verser dans un délai de deux mois après transmission du rôle à la Trésorerie ;

ACTE que les redevances inférieures au minimum de perception fixé par décret, soit 15 €, seront reportées sur plusieurs années, jusqu'à ce que le minimum soit atteint.

6) Budget primitif 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Rural ;

Vu le Compte administratif et le Compte de Gestion 2023 ;

Le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2024 s'équilibre globalement de la manière suivante :

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET			
A - SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
Gestion des services		Gestion des services	
011 Charges à caractère général	13 850,00	70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	5 000,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	0,00	73 Impôts et taxes	
65 Autres charges de gestion courante	1 200,00	74 Contributions et participations	1 500,00
014 Atténuation de produits	0,00	75 Autres produits de gestion courante	20 083,23
013 Atténuation de charges			
Total dépenses de gestion courante	15 050,00	Total recettes de gestion des services	26 583,23
66 Charges financières		76 Produits financiers	
67 Charges exceptionnelles	100,00	77 Produits exceptionnels	
68 Dotations aux provisions	0,00	78 Reprises sur provisions	
OO2 Résultat de fonctionnement reporté	11 433,23	OO2 Excédent de fonctionnement reporté	
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	26 583,23	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	26 583,23
SOLDE DES OPERATIONS REELLES ET MIXTES		EXCEDENT	0,00

OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
6031 Variations des stocks (matières premières et fournitures)		6031 Variations des stocks (matières premières et fournitures)	
713 Variations des stocks		713 Variations des stocks	
6611 ICNE de l'exercice/emprunts		6611 ICNE de l'exercice/emprunts	
762 ICNE N-1 contrepassés/prêts		762 ICNE N-1 contrepassés/prêts	
675 VNC des immobilisations cédées		72 Travaux en régie	
676 Plus-values de cession		7761 Moins-values de cession	
68 Dotations aux amortissements		7768 Neutralisation de l'amortissement	
023 Virement complémentaire à l'investissement	0,00	777 Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	
		79 Transfert de charges	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	TOTAL RECETTES d'ORDRE	
AUTOFINANCEMENT DEGAGE		POSITIF	0,00
		NEGATIF	

TOTAL DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	26 583,23	TOTAL RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	26 583,23
---	------------------	---	------------------

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET			
B - SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPERATIONS REELLES			
Dépenses d'équipement (ch. 20,21,23)	199 235,33	Fonds propres d'origine externe (ch.10)	0,00
204 Subventions d'équipements versées		20,21 et 23 immobilisations incorporelles, corporelles ou en cours	
		274 Remboursement de prêts	
		Subventions d'équipement reçues (ch.13)	
OO1 Solde d'exécution reporté		Emprunts et dettes assimilées (ch.16)	
45 Travaux pour le compte de tiers		45 Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte	
Dépenses financières (ch.10,13,16,26,27)			
020 Dépenses imprévues			
TOTAL DES DEPENSES REELLES	199 235,33	TOTAL RECETTES REELLES	0,00
BESOIN D'AUTOFINANCEMENT Dépenses réelles - Recettes réelles			199 235,33

OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION			
Opérations patrimoniales		Opérations patrimoniales	
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
010 stocks		010 stocks	
1688 ICNE N-1 contrepassés /emprunts		1688 ICNE N-1 contrepassés /emprunts	
139 Subventions d'investissement reprises au compte de résultat		001 Excédent d'investissement reporté	199 235,33
191,192 Moins values de cession		191,192 Plus-values de cession	
198 Neutralisation de l'amortissement		20,21,26,27 VNC des immobilisations cédées	
21,23 Travaux en régie		28 amortissement des immobilisations	
481 Charges à répartir		481 amortissement des charges à répartir	
		021 virement complémentaire	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE SECTION A SECTION		TOTAL RECETTES D'ORDRE DE SECTION A SECTION	
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	199 235,33
AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE			199 235,33

TOTAL DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	199 235,33	TOTAL RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	199 235,33
--	-------------------	--	-------------------

Le budget communal est établi par nature et tient également compte des résultats du compte administratif 2023 (cf. rapport spécifique). Il est voté par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

LE BUREAU :

après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 6 voix POUR,

ARRETE le volume du budget primitif 2024 au montant global de 225 818.56 €, dont 26 583.23 € pour la section de fonctionnement et 199 235.33 € pour la section d'investissement ;

VOTE ledit budget par chapitres, tel que présenté ci-avant ;

AUTORISE le Président à signer les actes individuels et les contrats de toute nature, nécessaires à l'exécution du budget et à la gestion de l'Association Foncière ;

ADOpte les annexes au budget primitif.

7) Tarif horaire pour des prestations de broyage

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la proposition de l'entreprise de travaux agricoles GOETZ Serge

Dans le cadre de prestations de broyage d'accotements de chemins ruraux, l'entreprise de travaux agricoles GOETZ Serge a proposé un devis de 100 euros HT de l'heure.

Cette prestation comprend la mise à disposition d'un véhicule tracteur, d'un broyeur et la main d'œuvre.

LE BUREAU :

*après en avoir délibéré, à l'unanimité, par voix POUR,
M. Serge GOETZ ne participe pas au vote*

AUTORISE le Président à signer le devis de l'entreprise de travaux agricoles GOETZ Serge relatif au tarif horaire de 100 euros HT pour des travaux de broyage d'accotements à effectuer en 2024.

8) Points divers

- M. le Président fait part au bureau du projet de l'Eurométropole d'associer la commune d'Oberschaeffolsheim et ses exploitants agricoles à la 10^{ème} édition du Tour des Fermes, qui se tiendra le 2 juin 2024.
- Un point d'étape des travaux relatifs à la sortie Wienerberger est effectué. La livraison de l'ouvrage devrait être opérée dans deux mois. En parallèle, la question du réaménagement d'un chemin de liaison entre la partie basse de cette nouvelle route et le lotissement du Muhlberg reste posée, même si cela ne revêt aucun caractère d'urgence.
- M. le Président informe le bureau que le conseil municipal a attribué le 22 janvier dernier le lot de chasse communal à M. Michaël HERR pour la période 2024-2033. Par ailleurs, l'entreprise LINGENHELD ENVIRONNEMENT pourra exercer son droit de chasse dans une réserve et des enclaves y attenantes.

M. le Président lève la séance à 11 h 15.

Le Secrétaire de séance
Claude HUMMEL

Le Président.
Jean-Paul PRÈVE

